Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 056-215600081-20260408-075D_2026-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN **COMMUNE DE BADEN**

Nombre de Conseillers	
En exercice :	**29**
Présents :	**28**
Votants :	**29**

L'an deux mille vingt-six, le 07 avril, le Conseil municipal de la Commune de Baden s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil, 3 place Weilheim, sur convocation légale en date du 27 mars 2026 et sous la présidence de Monsieur Christophe BÉDARD, Maire.

Présents : Élise FERRY, Jean-Charles DUMONT, Aurélie BERSIER, Armelle LATTARD, Paul HAROCH, Perrine TANGUY, Philippe FERNANDEZ, Victoire DORISE, Michel ADELAÏDE, Anaïs RUPIN, Daniel GUILLEMOT, Catherine VERNIER, Thibaut DE LA VILLARMOIS, Corinne RUYSSEN, Bertrand ROBIC, Nathalie LE GUEN, Valéry JACOB, Christine DE MEDTS, Nathan RIO, Sylvie MAHÉO, Didier VAUTRIN, Patrick PIQUET, Chantal DE GRAEVE, Yannick LECOANET, Nadège CORSO, Marc PETITRENAUD, Virginie LE GALL

Ont donné procuration : Philippe EVEZARD à Michel ADELAÏDE

Secrétaire de séance : Thibaut DE LA VILLARMOIS

Le procès-verbal de la précédente réunion est arrêté à l'unanimité.

075D/2026 - RESILIATION POUR MOTIF D'INTERET GENERAL DES MARCHES DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UN PÔLE SPORTIF

Vu le Code de la Commande publique et notamment l'article L6 – 5° qui dispose que « l'autorité contractante peut résilier unilatéralement dans les conditions du présent code »,

Par délibération n°013D/2026 en date du 26 janvier 2026, le Conseil municipal a autorisé la signature, la notification et l'engagement des marchés de travaux pour la construction d'un pôle sportif composé d'un plateau sportif avec un espace d'escalade, une salle de danse, un dojo, un espace tir à l'arc, pétanque et boules bretonnes, de vestiaires, rangements et locaux techniques relatifs aux lots suivants 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 11, 13, 15, 16 attribués par la Commission d'appel d'offres pour un montant global de 4.886.973,19 euros hors taxes.

Considérant les élections municipales du 15 mars 2026,

Considérant la volonté de l'équipe municipale nouvellement élue de renoncer au projet de pôle sportif pour des motifs d'ordre financier liés à un endettement excessif obérant durablement les capacités d'investissement futures de la collectivité en raison du coût élevé de ce projet,

Considérant le projet de l'équipe municipale nouvellement élue de rénover la salle de sports existante qui répond à l'intérêt général de par sa localisation en centralité et s'inscrit dans une politique de gestion foncière et patrimoniale à long terme,

Considérant la résiliation pour motif d'intérêt général du contrat de maîtrise d'œuvre relatif à la construction du pôle sportif,

Considérant en conséquence la délibération du Conseil municipal relatif à la demande de retrait du permis de construire accordé pour la construction d'un pôle sportif,

Considérant que la continuité des marchés publics de travaux pour la construction d'un pôle sportif ne correspond plus aux exigences de l'intérêt général,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 056-215600081-20260408-075D_2026-DE

↳ de résilier pour motifs d'intérêt général tels qu'énoncés ci-dessus les marchés relatifs aux lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 11, 13, 15, 16 conclus pour la construction d'un pôle sportif composé d'un plateau sportif avec un espace d'escalade, une salle de danse, un dojo, un espace tir à l'arc, pétanque et boules bretonnes, de vestiaires, rangements et locaux techniques ;

↳ de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de la présente décision.

Le présent bordereau est adopté à l'unanimité.

Fait à BADEN, le 08 avril 2026
Le Maire,
Christophe BÉDARD

MAIRIE DE BADEN
MORBIHAN